

Label RSE Grossiste en boissons Engagé : la communauté engagée franchit un cap.

Trois ans après les premiers audits réalisés sur la base du nouveau référentiel, la Fédération Nationale des Boissons publie le bilan de fin de cycle du label **Grossiste en boissons Engagé**.

Ce bilan confirme des avancées sur l'ensemble des grands engagements du label : gouvernance, économie circulaire, mesure de l'empreinte carbone, politique sociale et ancrage territorial.

Pensé comme un levier de progrès, le label **Grossiste en boissons Engagé** distingue les entreprises qui placent la responsabilité sociétale au cœur de leur stratégie. Il s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, fondée sur un référentiel exigeant, un audit annuel et un accompagnement dans le temps.

À fin mars 2026, **34 entreprises ou groupes** ont été audités, représentant **146 sites de distribution et plus de 4 500 salariés couverts**.

La **note moyenne globale** atteint **65,23**, contre **56,2** lors des premiers audits réalisés en 2023 sur la base du nouveau référentiel.

RESULTATS SUR LES 5 ENGAGEMENTS AU CŒUR DE LA DEMARCHE :

1. Agir en partenaire de confiance

Le pilotage de la RSE s'est nettement structuré.

- 88 % des entreprises ont mis en place un comité RSE ou désigné un référent dédié, et disposent d'une cartographie qualifiée de leurs parties prenantes.
- 41 % ont formalisé une charte éthique ou de bonne conduite, contre 3% en 2023.

2. Promouvoir l'économie circulaire

Le réemploi demeure un marqueur fort du modèle des grossistes.

- 55,42 % des produits commercialisés sont conditionnés dans des emballages réemployables.
- 34 % du matériel destiné aux installations professionnelles relève d'une logique de seconde vie, de réutilisation ou de réparation.
- 100 % des entreprises proposent un service de reprise du verre à usage unique.



3. Réduire l’empreinte carbone

La mesure de l’empreinte carbone s’est généralisée

- 97 % des entreprises ont réalisé un bilan carbone, contre 33% en 2023.
- 44 % sont engagées dans des programmes volontaires de type EVE, Objectif CO2 ou FRET 21.

4. Être un employeur responsable

Les enjeux de formation, d’insertion et de santé-sécurité au cœur du dialogue social.

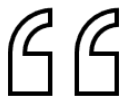
- 74 % des entreprises ont mis en place un plan de formation spécifique sur la RSE, contre 47 % en 2023.
- La part moyenne de la masse salariale consacrée à la formation au-delà du 1 % légal atteint 1.52 %.
- La part moyenne de salariés en situation de handicap progresse à 4,44 %, contre 2,3 % en 2023.
- 79 % des entreprises ont désigné au moins 1 salarié Référent Santé – Sécurité.

5. Renforcer l’ancrage territorial

Les entreprises développent leur visibilité et leurs liens avec les acteurs de leur territoire.

- 94 % des entreprises ouvrent leurs portes et accueillent régulièrement écoles, jeunes ou élus locaux, contre 73% en 2023.
- 20 entreprises ont désormais formalisé une politique d’ancrage territorial.

Ce bilan met en lumière le chemin parcouru par les entreprises engagées dans la démarche. Il confirme la pertinence du label comme outil d’accompagnement dans la transformation des pratiques et montre qu’un cadre exigeant, déployé dans la durée, permet de structurer les démarches et d’intégrer durablement les grands enjeux sociétaux.



Ce bilan démontre la capacité des entreprises du secteur à construire des modèles de performance durable au service de toute la filière. Il souligne la valeur d’une démarche qui permet à la fois de reconnaître les pratiques déjà à l’œuvre dans la profession et d’encourager leur évolution dans la durée.

Laure Bomy, Directeur général de la FNB

Plus d’informations : www.grossiste-engage.fr

Contact presse : contactfnb@fnb-info.fr / 01 45 87 21 41